

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le rapport demandé par le député soit disponible. Le comité interministériel de l'eau n'a pas encore terminé l'étude sur la pollution de l'eau par les phosphates. Comme le ministre l'a déclaré à la Chambre le 4 novembre, il doit recevoir les recommandations du CIE quant aux mesures à prendre par le gouvernement fédéral et les soumettre à l'examen de ses collègues.

Le ministre compte pouvoir prendre ces mesures à la fin de janvier ou en février lorsque le comité aura terminé son étude et présenté son rapport sur cette question très complexe. Je demanderais donc que la motion soit retirée.

M. Harding: D'accord.

M. l'Orateur: La motion est retirée.
(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

L'ACCORD CONCLU ENTRE LA COMMISSION
CANADIENNE DU BLÉ ET LA V/O
EXPORTKHEB

Motion n° 304—**M. Burton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'accord intervenu en juin 1966 entre la Commission canadienne du blé et la V/O *Exportkhele* pour la vente de blé et de farine canadienne à la Russie, ainsi que de tout accord, lettre et autres documents relatifs à la prolongation de cet accord au-delà de sa date d'expiration.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État (M. Lang) veut informer le député que le gouvernement n'a pas l'habitude de publier le détail des accords de vente conclus par la Commission canadienne du blé, car cela pourrait lui nuire dans ses transactions. Le ministre demande donc au député de retirer sa motion.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je ne puis consentir au retrait de ma motion et je demande qu'elle soit mise aux voix.

L'hon. M. Macdonald: A l'ordre du jour!

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LES COURS DE LANGUE ET DE CITOYENNETÉ—
L'ENTENTE OTTAWA-QUÉBEC

Motion n° 310—**M. Orlikow:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents relatifs à une entente conclue entre le gouvernement du Canada et le Québec et par laquelle le gouvernement fédéral s'engage à payer la moitié du coût des cours de langue et de citoyenneté offerts aux immigrants qui s'installent au Québec.

L'hon. Robert Stanbury (ministre d'État): Le gouvernement du Canada a conclu une entente avec la province de Québec sur le partage des frais des cours de langue et de citoyenneté. Si c'est bien le document demandé par l'honorable député, la motion est acceptée sous réserve du consentement de la province de Québec.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): J'y consens.

M. l'Orateur: Compte tenu de la réserve apportée par le ministre, la motion est-elle adoptée?

Des voix: Entendu.

(La motion est adoptée.)

Motion n° 325—**M. Thomson:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de reconnaissance rédigé par le général Gilles Turcot, chef du Commandement de la force mobile (MDN), au sujet des exercices militaires dans le Nord canadien.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Comme ce rapport est un document de travail militaire interne préparé par un groupe d'officiers à l'intention du Chef du Commandement de la Force mobile et du quartier général des Forces canadiennes, il est de caractère confidentiel. Dans les circonstances, je demanderais au député de Battleford-Kindersley s'il consent à retirer sa motion.

M. Thomson: Monsieur l'Orateur, si le ministre avait communiqué avec moi comme il l'a fait avec le député d'Yorkton-Melville, j'aurais peut-être consenti. En l'occurrence, je voudrais que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

L'hon. M. Macdonald: Reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une interpellation au sujet de la motion n° 256, inscrite au *Feuilleton* depuis le 20 novembre. Je me demande si le gouvernement serait disposé à mettre cette motion en délibération.

L'hon. M. Macdonald: Je vais consulter le ministre de l'Expansion économique régionale et je m'efforcerai de répondre à cette question.